

# Coalition

pour la préservation du

# Mont-Kaaikop



Le vendredi 13 mai 2016

Par courriel

**Monsieur le préfet Denis Chalifoux**

[adm@mrclaurentides.qc.ca](mailto:adm@mrclaurentides.qc.ca)

CC : **Monsieur le maire Serge Chénier**  
**Madame la directrice Nancy Pelletier**  
**Maître Francis Walsh**

[mairie@municipalité.sainte-lucie-des-laurentides.qc.ca](mailto:mairie@municipalité.sainte-lucie-des-laurentides.qc.ca)  
[npelletier@mrclaurentides.qc.ca](mailto:npelletier@mrclaurentides.qc.ca)  
[francis.walsh@mck.ca](mailto:francis.walsh@mck.ca)

## **Municipalité régionale de comté des Laurentides**

1255, chemin des Lacs  
Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec)  
J0T 1J2

### **OBJET : Les coupes forestières prévues cet été 2016 à la TPI 68**

Monsieur Chalifoux,

Dans sa lettre du 10 juin 2015, la Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop soulevait des inquiétudes quant aux travaux forestiers planifiés sur la terre publique intramunicipale (TPI 68) sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides. Pour répondre aux appréhensions, une visite avait alors été organisée par la MRC pour rassurer autant les Mohawks, la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides que la Coalition sur les pratiques forestières de la MRC sur les terres publiques dont elle a la responsabilité.

Le 4 mai dernier, la MRC a rendu public son appel d'offres pour reprendre dès cet été les travaux forestiers à la TPI 68, laissés en plan depuis l'automne dernier. La Coalition s'est rendue récemment à la TPI 68 pour constater l'écart considérable qui existe entre les normes d'aménagement présentées lors de la visite organisée par la MRC en juin 2015 et l'état actuel des choses.

Le site internet du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) indique clairement que « les sols et l'eau sont les éléments clés de l'écosystème forestier, à la base même de son fonctionnement et de sa productivité. Leur préservation assure le maintien des habitats aquatiques et terrestres essentiels à de nombreuses espèces animales et végétales. Pour que les aménagements forestiers soient durables, ils doivent garantir la conservation de ces deux éléments. »<sup>i</sup>

Pour limiter l'impact des travaux de la MRC, les activités d'aménagement forestier qui ont été planifiées à la TPI 68 devaient se faire à l'hiver 2015-2016. C'est bien connu, la période hivernale est généralement conseillée pour réaliser les coupes de bois, car les impacts sur le sol, l'eau, la flore et la faune sont minimisés. Selon de nouveaux impératifs que nous ne saisissons pas, la MRC souhaite maintenant revenir sur cette décision – pour procéder en plein été 2016 – sans raison et au détriment du milieu qui sera bouleversé.

Ces travaux estivaux occasionneront indéniablement des perturbations qui vont affecter durement les sols, l'eau, la flore et la faune. La construction des chemins, la circulation de la machinerie lourde dans les parterres de coupe et la manipulation de la matière ligneuse auront un impact sérieux, compte tenu des risques de dégradation qui leur sont associés.

Le nouveau chemin forestier d'environ 1 kilomètre de long que la MRC a ouvert juste après le pont Poulain est gigantesque! D'une moyenne de 30 mètres de largeur, atteignant parfois les 40 mètres de largeur, il est plus imposant que le chemin des Hauteurs et ne correspond en rien aux jolis petits sentiers étroits que la MRC a présentés en juin 2015, résultant de travaux antérieurs sur la TPI au nord du chemin des Hauteurs.

Lors de la visite de la Coalition, des eaux de ruissellement, noires de sédiments et d'humus, coulaient de la montagne en direction de la rivière Dufresne. Certains ponceaux avaient été installés et d'autres étaient manquants, ce qui occasionnait de grands débits d'eau trouble ou des accumulations importantes d'eaux stagnantes, en bordure du nouveau chemin. Le spectacle était désolant.

Nous revenons donc à la charge avec les points soulevés dans notre précédente lettre, lesquels n'ont pas encore été répondus. Puisque la MRC souhaite procéder en plein cœur de l'été 2016, comment remplit-elle ses obligations pour les risques écologiques suivants?

- ✓ La présence de près de 40 000 m<sup>3</sup> de déchets enfouis;
- ✓ L'absence de tests de sol, des boues enfouies dans les piles et des lagunes résiduelles;
- ✓ L'application de la norme gouvernementale d'un périmètre de sécurité de 1000 mètres autour de sites contenant des déchets toxiques;
- ✓ L'absence de l'évaluation des risques pour la rivière Dufresne, considérant qu'une partie des coupes se situe entre le site d'enfouissement et la rivière Dufresne, dont la pente du terrain se dirige vers cette dernière;
- ✓ L'absence de l'évaluation des frayères de la rivière Dufresne, où se reproduit l'omble de Fontaine; et
- ✓ L'impact potentiel pour les municipalités en aval, telle Notre-Dame-de-la-Merci.

Où est donc passé le principe de précaution, enchâssé dans la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*?

La Coalition n'a de cesse de promouvoir le maintien des acquis environnementaux dans la région. La TPI 68 est au cœur du corridor de biodiversité que nous réclamons pour unir le

mont Kaaikop au territoire mohawk de Tioweroton, dans une logique de connectivité des territoires naturels, pour assurer la pérennité d'une biodiversité saine et riche.

La MRC des Laurentides s'enorgueillit de pratiquer une foresterie respectueuse des ressources, du milieu et des gens. Les interrogations que nous soulevons dans la présente méritent donc une attention immédiate. L'empressement dont fait preuve la MRC pour réaliser en été des aménagements forestiers d'importance ne semble pas respecter la parole donnée, ni même le principe des bonnes pratiques en foresterie. Comment peut-on espérer que le résultat final des travaux planifiés à la TPI 68 sera satisfaisant d'un point de vue environnemental, alors que toute cette planification infère une inquiétante indolence et une atteinte écologique annoncée d'avance?

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir nos salutations cordiales.

### La Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop



Monsieur Claude Alexandre Carpentier  
Porte-parole

---

<sup>i</sup> Source MFFP : <https://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/forets/criteres-indicateurs/3/c3.asp>